



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 mai 2021, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 474-02-2021 amendant le règlement 474-2021 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité pour l'exercice financier 2021**
- **Règlement SQ-2019-02 amendant le Règlement SQ-2019 concernant la circulation, stationnement, paix et bon ordre afin de modifier une disposition**

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « documents ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 mai 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA